

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019

Aujourd'hui douze février deux mille dix-neuf, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 18 février 2019, à 20 heures 30, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal

- 1°) - Modification du tableau des effectifs
- 2°) – D bat d'orientations budgétaires 2019
- 3°) - Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019
- 4°) - Demande de subvention City Stade - Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.)
- 5°) - Montant des concours donnés à titre gratuit à l'association des Francas pour l'année 2018
- 6°) - Fourrière automobile : choix du mode de gestion
- 7°) – Rapport 2017 sur le prix et la qualité l'eau du service public d'eau potable
- 8°) - Désaffectation d'une partie d'espace public au clos de la Renaudie : cession Cavaillès

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

Absents : Mr SOULA procuration à Mme TAFELSKI
Mr LEFERT procuration à Mr GRIALOU
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GUIRAUD
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH
Mr SAMATAN procuration à Mr MARTY
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mme BALOUP, Mr CROUZET.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il déclare que chacun a reçu les comptes-rendus des 3 décembre 2018 et 21 janvier 2019. Personne n'émet de remarques ni de questions à ce sujet, ils sont donc adoptés à l'unanimité.

Il désigne Antoine Guiraud secrétaire de séance et donne la liste des procurations.

Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire donne la liste des trois décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

La dernière concerne une personne décédée dans un logement de Tarn Habitat dont on recherche la famille. Cette dernière aura certainement du mal à assurer les frais d'obsèques, mais la commune essaiera toutefois de se faire rembourser.

Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour et donne la parole à Céline Tafelski.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 19/13

Service : Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire – Création, transformation, suppression de poste

Rapporteur : Céline Tafelski

Avant d'évoquer la modification du tableau des effectifs, Céline Tafelski tient d'abord à présenter le nouvel organigramme. Cette délibération n'a pas été proposée lors de la précédente séance afin d'avoir l'aval préalable du Comité Technique et ainsi respecter la procédure sur les deux propositions de création de postes faites ce soir.

Pour donner suite au projet d'administration démarré l'année dernière, et qui a pour but l'amélioration de la qualité des services rendus au public, il a été procédé à des aménagements sur l'organisation. Les points particuliers modifiés sont la présence d'un Directeur Général Adjoint aux affaires générales et services à la population : il est le référent du nouveau service mutualisé achat, assurances, affaires juridiques ainsi que du service mutualisé informatique, sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général des Services. Il supervise le pôle services à la population, qui comprend les services jeunesse, sport et loisirs, centre social et culturel, petite enfance, scolarité, restauration et entretien des locaux, ainsi que le pôle proximité avec l'accueil guichet unique, le secrétariat des manifestations et associations, la gestion et réglementation, la police municipale, les services à la population, les élections et la vie scolaire. Dans les missions de ce poste on trouve également la gestion et le suivi de la piscine de rivière, toujours par délégation de la Direction Générale des Services.

Le deuxième Directeur Général Adjoint, aménagement du patrimoine, aura pour principales missions les grands projets de la collectivité et la recherche de subventions, mais aussi de travailler sur le schéma patrimonial de la commune, sur l'immobilier et l'urbanisme. Il sera responsable du pôle cadre de vie.

Céline Tafelski rappelle qu'il y a environ un an avait été votée la création d'un poste pour ce dernier pôle. L'appel à candidature avait été lancé plusieurs fois, faute de candidat correspondant au profil recherché. C'est finalement Monsieur Stéphane Vilmant qui va rejoindre la collectivité au 1^{er} avril.

Au niveau de ce pôle, il s'agit des missions travaux, logistique, festivités, espaces verts, cadre urbain, maintenance et eau potable.

Et enfin, sous la hiérarchie directe du Directeur Général des Services, le pôle communication, culture et développement, qui comprend la communication, l'action culturelle, le patrimoine, le commerce, le tourisme et l'environnement.

Le Directeur Général des Services conserve le lien direct avec les services mutualisés dont les finances, les ressources humaines, la comptabilité, et il intervient directement auprès du secrétariat des élus et du secrétariat de la direction générale.

Cette rapide présentation doit permettre à tous de situer les améliorations apportées et de revoir la structuration des différents pôles.

Pour ce qui est du pôle proximité, une structuration du volet administratif du pôle technique (pôle cadre de vie) avait été apportée avec la mise en place de trois chefs d'équipes, bâtiments et manifestations, espaces verts et maintenance. Au niveau des espaces verts, il n'existait aucun référent. Après un travail mené par la direction générale des services avec le personnel, il est apparu qu'un référent était nécessaire.

Les missions nouvelles du Directeur Général Adjoint des Services Techniques ont donné lieu au recrutement d'un responsable du pôle cadre de vie.

Il convient cette fois-ci de structurer les services afin de répondre au mieux, et de manière concertée, aux demandes de la population. Il est proposé la création d'un poste de guichet unique afin de faire la différence entre les missions d'information et les missions d'instruction.

Jusqu'à présent, sur un poste d'accueil, le personnel pouvait se trouver en difficulté dans la double mission d'informer la population et d'instruire des dossiers. Il a été souhaité de différencier les deux en professionnalisant vraiment l'accueil avec une personne interlocutrice première de la population.

Céline Tafelski cite, dans les grandes lignes, les missions confiées à cette personne avec, en premier lieu l'accueil physique et téléphonique afin d'orienter le public. Elle cite l'exemple d'une personne désirant faire un passeport. L'agent indiquera les différents documents nécessaires, et vérifiera au retour que le dossier est complet, avant de le passer, dans un deuxième temps, à l'instruction. Il interviendra sur la délivrance des imprimés, listes électorales, inscription pour les écoles et la restauration scolaire, marché de plein vent, vide maisons et vide garages, informations sur les passeports et cartes d'identité, gestion des rendez-vous et réception de titres. Pré-réservation pour la location des salles, distribution des sacs de recyclage, du raticide et des disques de stationnement, recensement militaire, déclaration des chiens dangereux, et réponses aux demandes d'actes d'état civil.

Concernant la police municipale, il a été souhaité de faire évoluer les missions d'A.S.V.P. vers un poste de policier municipal. Dans le poste correspondant à la gestion et à la réglementation, une partie était attribuée à un agent, qui va partir à la retraite, et qui intervenait au niveau du service mutualisé du droit des sols. Cette personne-là se voit donc attribuer une partie de ses missions.

Le deuxième poste proposé est un secrétariat mutualisé dans un poste polyvalent au niveau du pôle proximité mais qui interviendrait aussi selon les besoins du pôle cadre de vie

Le comité technique a été consulté. Les délégués du personnel ont pris le temps de rencontrer les agents concernés du pôle proximité. L'accueil a été très favorable, ces postes répondant à un manque dans la collectivité.

Monsieur Galinié prend la parole et informe que son groupe va s'abstenir dans le vote de cette délibération pour deux motifs : le manque de communication et le manque de visibilité concernant les charges de personnel à moyen et long terme. Il espère que Madame Tafelski va préciser l'impact de ces recrutements sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire répond que sur le manque de communication il fera toujours la même réponse, à savoir que le Conseil Municipal est préparé dans les différentes commissions. Tant que son groupe n'y assistera pas, il ne saura pas ce qui s'y passe. Il ne voit pas d'autres façons de fonctionner.

Madame Tafelski déclare que tout départ à la retraite n'est pas remplacé sur le même poste. Par exemple un électricien qui partirait à la retraite ne serait pas remplacé systématiquement par un électricien. Les besoins de la collectivité sont étudiés et la question se pose pour le recrutement des emplois d'été en 2019. Également pour des besoins récurrents, il serait préférable de recruter sur la période concernée plutôt que sur un emploi permanent.

Elle a bien noté l'observation de Monsieur Galinié par rapport aux charges. L'équipe majoritaire fait au mieux, sans créer un trop grand nombre de postes, et essaie d'affiner au fur et à mesure en fonction des besoins.

Madame Pawlaczyk demande à quelle date a eu lieu la commission des ressources humaines.

Céline Tafelski cite le Comité Technique d'il y a 15 jours, le 6 février exactement, ainsi que celui du 16 janvier dernier. Elle ajoute qu'au niveau de la structuration il s'agit plutôt d'un travail par la direction générale des services avec les agents. Le process impose de consulter en comité technique des représentants du personnel. La commission du personnel, quant à elle, se réunit sur des questions plus larges.

Monsieur le Maire remercie Madame Pawlaczyk qui semble avoir changé son fusil d'épaule et il espère la voir à la commission.

Elle répond qu'à l'heure actuelle elle n'en sait encore rien. Elle voudra voir en fonction des commissions et des thèmes abordés.

DELIBERATION

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - n° 19/14

Service : Finances locales – Décisions budgétaires – Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

Madame Maillet-Rigolet prend la parole et rappelle les obligations de ce débat d'orientations budgétaires.

La tenue d'un DOB est obligatoire depuis la loi Administration Territoriale de la République de février 1992 dans les communes et les EPCI de plus de 3 500 habitants ;

Le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, et depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique et doit préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB permet au conseil municipal d'être informé de la situation financière de la collectivité et de son éventuelle évolution ; il met en perspective la situation financière de la collectivité dans le cadre des grands équilibres de la nation et permet au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, lequel sera adopté le 1^{er} avril prochain.

Ralentissement de la dynamique économique

Au niveau mondial, l'environnement international se révèle moins porteur en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis.

En zone euro, la croissance s'est considérablement affaiblie en 2018 et la croissance de la zone euro devrait ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,8 % en 2018 puis une projection à 1,3 % en 2019 selon les prévisions de la banque Natixis.

Au niveau national, la croissance française a ralenti au premier semestre 2018. Le troisième trimestre a été marqué par un léger rebond mais toutefois, la crise des "gilets jaunes" qui a eu lieu en fin d'année devrait coûter environ 0,1 point de croissance à l'économie française en 2018, cette dernière devant croître d'environ +1,5 %.

Ceci devrait peser sur l'élan économique de cette année, dans un contexte où le projet de budget 2019 a été bâti sur une hypothèse de croissance de 1,7 %.

Une consolidation budgétaire retardée car la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % du PIB et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir. Le Plan Loi de Finances 2019 prévoyait un déficit public de 2,8 % du PIB, dont 0,9 points de mesures exceptionnelles. Malheureusement, ce chiffre sera dépassé suite à différentes décisions prises après la crise des "gilets jaunes" et au ralentissement de l'activité économique : annulation des hausses prévues sur la taxe carbone, annulation de la hausse de la CSG pour certains retraités, défiscalisation des heures supplémentaires, etc... tout ceci va coûter 10 milliards d'euros et le déficit public va temporairement dépasser la barre des 3 % du PIB en 2019 (au moins 3,2 %) selon le Ministère de l'économie et des finances.

Les collectivités toujours associées à l'effort de maîtrise des dépenses

Concernant les collectivités, outre la Loi de Finances pour 2018, le Parlement a adopté la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018 – 2022 en fin d'année 2017 qui fixe un certain nombre de contraintes aux collectivités locales.

La première concerne le débat d'orientations budgétaires pour lequel la collectivité devra donner des objectifs chiffrés en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement (évolution de l'encours de dette). Delphine Mailliet-Rigolet précise que ce document répond à ces exigences.

Cette LPFP prévoit que les collectivités contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense au travers d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Celui-ci a été fixé à +1,2 % par an, inflation comprise. Cette évolution, comparée à une dynamique tendancielle de +2,5 % / an constatée sur la période 2009 – 2014, doit permettre de diminuer le besoin de financement des collectivités de 2,6 milliards d'euros par an, soit 13 milliards d'euros sur la période 2018 – 2022. Delphine Mailliet-Rigolet souligne que le plan précédent prévoyait déjà une économie de 11 milliards d'euros. En contrepartie de cette évolution contenue, aucune baisse des dotations de l'Etat n'a été prévue à l'heure actuelle.

L'objectif de 1,2 % est modulable en fonction de trois critères (+/- 0,15 point de pourcentage par critère) : croissance démographique, revenu par habitant et évolution passée des dépenses réelles de fonctionnement.

La contractualisation avec l'Etat est obligatoire pour les régions, les départements, les collectivités à statut particulier et les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement excèdent 60 millions d'euros en 2016. La loi a toutefois prévu que les autres collectivités locales puissent demander, sur la base du volontariat, de contractualiser avec l'Etat.

Sur les 322 collectivités concernées par la contractualisation, 228 se sont engagées dans la démarche. A ce chiffre s'ajoutent 16 collectivités volontaires, que la loi n'avait pas expressément ciblées. Aucune collectivité de l'Albigeois n'est concernée par cette contractualisation.

Delphine Mailliet-Rigolet demande ce qui se passerait si les objectifs fixés au niveau national ne sont pas atteints. Une extension de la contractualisation pour les années futures ? Un changement de méthode c'est-à-dire le retour de la baisse des dotations ou une contrainte sur le niveau d'endettement ?

Aujourd'hui, il faut savoir que si on observe un dépassement supérieur à 1,2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités qui ont contractualisé, 75 % de cette différence leur est repris. Si elles n'ont pas contractualisé, et qu'elles ont dépassé cet objectif, on leur reprend 100 %. En vérité, il n'y a pas de véritable incitation. On reprend moins à ceux qui ont contractualisé qu'à ceux qui ne l'ont pas fait.

Une évolution contrastée de la D.G.F.

La Dotation Globale de Fonctionnement est maintenue à 26,9 milliards d'euros comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

A l'intérieur de cette DGF les dotations de péréquation progressent de 180 millions, et, pour la seconde année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF par un écrêtement sur la dotation forfaitaire

Concernant le F.P.I.C., on constate une stabilité du fonds mais des mouvements sont toujours possibles. Les ressources du fonds sont définitivement gelées à 1 milliard d'euros.

Mme Mailliet-Rigolet rappelle qu'au niveau de l'agglo, si la commune devenait inéligible on obtiendrait en 2019 70 % du montant de 2018 puis 50 % du montant en 2020. Ce qui correspond à une sortie progressive de ce dispositif sur 2 ans.

La disparition progressive de la taxe d'habitation

Pour 80 % des contribuables elle a été adoptée lors de la Loi de Finances pour 2018 (article 5) et s'étalera sur 3 ans (2018 – 2020). La compensation pour les collectivités prend la forme d'un dégrèvement. L'Etat se substitue au contribuable local, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les collectivités conservent leur pouvoir de taux et d'abattement. En cas d'augmentation de ces taux, c'est le contribuable qui devra en supporter les conséquences financières. La mesure est donc neutre financièrement pour les collectivités locales à court terme.

En effet, la suppression totale est attendue après 2020. Un projet de loi est attendu initialement dans le courant du premier semestre 2019 pour connaître les ressources de la commune après 2020. En compensation, une fraction d'impôts nationaux pourrait être transférée aux collectivités du bloc communal.

Il pourrait y avoir également un impact du grand débat national sur la réforme de la fiscalité directe locale.

Dernières mesures de la loi de finance

Le soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements s'élève à 1,8 M € : 1 M € pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.). (Elle rappelle que pour la gare et son esplanade, ou les autres gros investissements, des dossiers sont établis afin de bénéficier de cette D.E.T.R.), 0,57 M € pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 0,15 M € pour la dotation politique de la ville (DPV).

Est prévue également une automatisation de la gestion du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Mais pour des raisons d'ordre technique, cette réforme est décalée d'un an. Ainsi que la suppression des taxes à faible rendement qui représentent environ 200 M €.

Les recettes de fonctionnement

En 2018, les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) s'élèvent à 5,55 M € contre 5,47 M € en 2017 (+1,4 %). La fiscalité représente plus de la moitié des recettes courantes de la commune.

- Impôts et taxes :	56 %
- Dotations et participations :	31 %
- Produits du service et des domaines :	7 %
- Produits divers de gestion courante :	1 %
- Autres :	4 %

Une évolution de la dotation globale de fonctionnement soutenue par la péréquation

Entre 2013 et 2017, les collectivités locales ont fortement contribué à l'effort de redressement des comptes publics, avec une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 11,5 milliards d'euros.

Ce prélèvement au titre du redressement des comptes publics a été effectué sur la dotation forfaitaire qui est une composante de la D.G.F. des communes. Elle s'élève à 960 K € soit 17,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle a diminué de -11,6 % entre 2011 et 2018, soit une baisse de -1,8 % par an.

Si la dotation forfaitaire a été réduite d'un tiers entre 2011 et 2018, la baisse de la D.G.F. a été atténuée par la dynamique des dotations de péréquation sur la même période : éligibilité à la fraction cible de la dotation de péréquation depuis 2017 (132 K € en 2018) et progression de +5 % par an de la dotation nationale de péréquation.

FPIC : le territoire se rapproche du seuil d'inéligibilité en 2018

Depuis 2015, le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC. Le montant alloué en 2018 s'élevait à 2 086 433 €. Parallèlement, il est devenu pour la première fois contributeur à ce dispositif de péréquation en 2017. Le niveau de cette contribution était de 89 403 € en 2018. Déduction faite de ce prélèvement, le solde du FPIC reversé au territoire s'élevait donc à 1 997 030 € en 2018.

Suivant la répartition en fonction du coefficient d'intégration fiscale, une partie de ce F.P.I.C. revient à la communauté d'agglomération pour 1 047 559 € (52,46 %) et les communes se sont réparti la somme de 949 471 €.

Saint-Juéry en 2018 a perçu 91 200 € (94 113 € de dotation moins 2 913 € de contribution).

Delphine Maillet-Rigolet rappelle, comme les années précédentes, que l'Albigeois est toujours proche du seuil d'inéligibilité en 2018 (720^{ème} sur 750 territoires éligibles). Si l'Albigeois perdait son éligibilité au F.P.I.C. en 2019, le territoire bénéficierait d'une garantie de sortie sur 2 ans : 70 % en 2019 et 50 % en 2020 plus rien ensuite.

L'évolution du produit fiscal direct

En 2018, le produit fiscal direct de la commune s'élevait à 2 726 291 € (TH, TFB, TFNB).

Une augmentation des taux d'imposition de 1 % représenterait, à bases constantes, une recette supplémentaire de 27 300 €.

Elle présente le tableau ci-dessous des différents taux appliqués depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moy. 2010 /2018
Taux TH	9,31%	9,54%	9,78%	9,88%	9,88%	9,97%	10,06%	10,25%	10,40%	
		2,5%	2,5%	1,0%	0,0%	0,9%	0,9%	1,9%	1,5%	+1,4% / an
Taux TF	25,63%	26,09%	26,74%	27,01%	27,01%	27,25%	27,50%	28,02%	28,44%	
		1,8%	2,5%	1,0%	0,0%	0,9%	0,9%	1,9%	1,5%	+1,3% / an
Taux FNB	97,93%	100,33%	102,84%	103,87%	103,87%	104,80%	105,74%	107,75%	109,37%	
		2,5%	2,5%	1,0%	0,0%	0,9%	0,9%	1,9%	1,5%	+1,4% / an

Elle fait remarquer qu'entre 2010 et 2014, sans parler des hausses des bases, l'augmentation des taux se situe entre 1 et 2,5 %. Depuis 2014, année blanche les taux ont évolué autour de 0,9, 1,9 et 1,5 % en 2018.

Des bases fiscales désormais adossées à l'inflation constatée pour les locaux d'habitation

Pour 2018, la révision des bases était de +1,2 %. Ce chiffre correspondait à l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017. Pour 2019, cette révision sera de +2,2 %. Elle représentera une recette supplémentaire de 60 K € pour la commune.

Delphine Maillet-Rigolet fait remarquer que depuis 2012 l'évolution des bases est assez fluctuante. Depuis 2017, l'évolution est plutôt à la hausse.

Le produit fiscal indirect

La fiscalité indirecte s'élève à 305,47 K € en 2018, soit 5,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle comprend principalement :

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Elle dépend des transactions intervenues sur le territoire au cours de l'année, montant auquel est appliqué un taux de 1,20 % et qui dépend du cycle de l'immobilier. Depuis 2014, l'évolution de cette taxe est fortement orientée à la hausse mais le montant du produit reste incertain. En 2018, elle a progressé de +12,4 % (+17,5 K €).

- La taxe sur la consommation d'électricité (TCFE) a progressé de +1,3 % par an entre 2011 et 2018.

Autres recettes

Les produits des services devraient être constants en 2019 (environ 284 K €). Ils sont constitués essentiellement des prestations pour la crèche, la cantine, les droits de place pour les marchés et les occupations du domaines publics.

Les remboursements de personnel de la communauté d'agglomération seront impactés par l'arrêt des mises à disposition d'agents dans le cadre de la compétence voirie (2,7 équivalents temps plein).

Les revenus des immeubles : la prévision budgétaire du BP 2018 pourra à minima être reconduite

L'exercice 2018 comptabilise une recette exceptionnelle de 11 000 euros correspondant au reversement des Francas suite à une rectification des dépenses réalisées. Cette recette n'est donc pas pérenne et ne sera pas réinscrite au BP 2019.

Structure des dépenses de fonctionnement

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5,132 M €, contre 5,027 M € en 2017 (+2,1 %). Les charges de personnel représentent 56 % des dépenses de fonctionnement.

- Charges de personnel :	56 %
- Charges à caractère général :	19 %
- Charges de gestion courante :	15 %
- Charges exceptionnelles :	7 %
- Charges financières :	2 %
- Attribution de compensation "négative"	0 %

Pour 2019, l'objectif est de contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,5 % au maximum.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 955,34 K € contre 964,5 K € en 2017 soit une diminution de -1 %.

Delphine Maillet-Rigolet souligne d'importants efforts de gestion ont été réalisés depuis 2014 (renégociations des contrats d'assurance, d'énergie, de téléphonie...), ce qui a permis de baisser les dépenses de ce chapitre à hauteur de - 8 % depuis 2014 (- 2 % par an).

Elle souligne également la mobilisation de tous les services dans cette recherche permanente d'économies et il faut continuer ce travail en collaboration avec l'ensemble des agents pour trouver de nouvelles optimisations des dépenses.

La logique de mutualisation visant à rechercher une organisation optimisée et réfléchi et permettant d'éviter les redondances entre l'agglomération et la commune sera poursuivie en 2019. En effet, depuis le 1^{er} janvier, la commune est membre du nouveau service commun achats publics / assurances / affaires juridiques.

Perspectives en matière de ressources humaines

En 2018, la commune compte dans ses effectifs 57 agents titulaires à temps complets, 3 agents titulaires à temps non complet et 12 agents non titulaires (tableau des effectifs du 31 décembre 2018).

En 2018, les dépenses de personnel se sont élevées à : 2,89 M € sur le budget principal et 0,166 M € sur le budget annexe de l'eau.

Les charges de personnel 2019 seront impactées par la réorganisation des services : création de deux postes de catégorie C au pôle proximité, par le recrutement de deux contractuels au service cadre de vie de mars à septembre inclus (espaces verts et bâtiments) et par le recrutement d'un responsable cadre de vie (catégorie B).

Par ailleurs d'autres mesures viendront influencer l'évolution de ce poste de dépenses, dont une partie échappe aux décisions de la commune, notamment l'augmentation du SMIC, les avancements d'échelon, les promotions internes....

Les autres charges de fonctionnement

Le chapitre 65 regroupe les indemnités des élus, les créances admises en non-valeur, les contributions aux organismes de regroupement (Saut du Tarn, mission locale, école privée...) ainsi que les subventions aux associations. Ces dépenses s'élèvent en 2018 à 765,7 K € et sont relativement stables dans le temps.

Les charges financières baissent depuis 2014 dans la mesure où la commune n'a pas contracté d'emprunt nouveau depuis l'exercice 2013 (désendettement sur les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018). Les charges financières se sont réduites de -36,3 % depuis 2014 : 121,2 K € en 2018 contre 190,36 K € en 2014.

Le niveau d'investissement en 2019. Il s'agit d'un levier d'ajustement pour le budget.

La charge nette (dépenses – subventions) des investissements prévus sur le patrimoine communal sera de 450 K € TTC hors projets de mandature (espace culturel et associatif et aménagements urbains).

Les inscriptions de crédits pour l'année 2019 tiendront compte de la poursuite du projet de création d'un espace culturel et associatif sur le site de l'ancienne gare (projet de 3,56 M € T.T.C. au total). Des dépenses seront également prévues pour les aménagements urbains (1,32 M € T.T.C. au BP 2019).

Plans de financements :

Ces inscriptions seront complétées par les reports de l'exercice 2018 à hauteur de 54 950,56 € T.T.C. : licences informatiques (6 587,71 €), frais de notaires gendarmerie, bancs pour l'école Marie Curie, fourniture et pose d'une porte à la salle de Albaret et un chariot élévateur.

Pour rappel Delphine Mailliet-Rigolet désire montrer à nouveau les différents plans de financement pour les grands projets :

Création d'un espace culturel, évènementiel et associatif à La Gare :

Notifié	Instruit
---------	----------

Plan de financement prévisionnel HT	2 952 030 €	
Région (Politique bourgs Centres)	387 107 €	13%
Département (Contrat Atouts Tarn)	439 204 €	15%
Etat (Dotation d'Equipement aux Territoires ruraux)	732 007 €	25%
Ville de Saint Juéry	1 393 712 €	47%
	2 952 030 €	100%

Aménagement des abords de la gare en vue de la création d'une nouvelle place publique :

plan prévisionnel de financement HT	1 240 170 €	
Région(Politique bourgs centres)	240 000 €	19%
Département	310 043 €	25%
Etat	310 043 €	25%
Ville de Saint Juéry	380 084 €	31%
	1 240 170 €	100%

Implantation d'un city stade :

Plan de financement prévisionnel HT	128 497 €	
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires ruraux	44 974 €	35%
Centre National pour le Développement du Sport	44 974 €	35%
Région Midi Pyrénées (Politique bourgs centres)	12 850 €	10%
Ville de Saint Juéry	25 699 €	20%
	128 497 €	100%

Concernant le city stade, Delphine Mailliet-Rigolet ajoute qu'il s'agit d'une question qui avait été posée lors du dernier Conseil Municipal. Elle tenait à y répondre avec ce tableau.

Blandine Thuel demande s'il est possible que ces tableaux de financement des projets d'investissement lui soient adressés par mail.

Une partie avait déjà été votée lors du précédent Conseil Municipal spécifie Madame Mailliet-Rigolet.

En raison de la montée en puissance des projets d'investissement, la commune verra son endettement progresser en 2019 pour la première fois depuis le début du mandat.

L'emprunt d'équilibre effectivement mobilisé sera ajusté en fonction des taux de réalisation constatés sur la section d'investissement et des besoins de trésorerie.

Les indicateurs financiers utilisés

L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement est assimilable à l'épargne d'un ménage en ce sens qu'elle permet d'investir et de se désendetter. Elle doit se situer le plus bas possible et au pire entre 7 et 8 %.

Capacité de désendettement, c'est-à-dire le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute doit se situer entre 10 et 12 ans.

L'épargne brute de la commune s'élève à 415 K € et représente 7,5 % des recettes réelles de fonctionnement en 2018.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible (épargne nette) pour le financement des investissements est de 266 K € en 2018.

Au 31 décembre 2018, la capacité de désendettement de la commune était de 4,8 années. Ce qui signifie que la commune pourrait rembourser sa dette en moins de 5 ans si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Madame Thuel constate que ces tableaux s'arrêtent à 2018. Le débat de ce soir concerne les orientations budgétaires. Elle demande si un travail a été fait sur les hypothèses qui permettent d'établir des chiffres notamment pour 2019 voire 2020 et même 2021 en fonction de l'étalement des grands travaux d'investissement.

Delphine Maillat-Rigolet répond qu'en commission des finances, un travail est fait sur la base de prospectives et de plusieurs leviers. Il y a plusieurs scénarios possibles, par exemple en prenant en compte la totalité des investissements dont elle vient de parler, et en optant sur des diminutions de dépenses, ou des augmentations des taux, soit en revoyant les investissements à la baisse. Un retour des différents services permettra de stabiliser ou non les dépenses de fonctionnement afin de ne pas dépasser 1,5 % en 2019. Il lui est impossible, avant la validation du budget 2019 d'avancer des chiffres cohérents. Elle invite Madame Thuel à venir en commission des finances où seront présentés les différents scénarios et où il faudra opter pour la restriction de certains investissements, l'augmentation des taux, la diminution des dépenses réelles de fonctionnement, ou si l'on doit arrêter certaines subventions. Aujourd'hui, Delphine Maillat-Rigolet peut juste donner les points généraux de 2018, mais en aucun cas des prospectives.

Monsieur le Maire rappelle qu'on n'est pas ici en commission de finances où se fait la majeure partie du travail. La porte est ouverte.

Madame Thuel réplique une fois de plus que la réponse est entre les mains de Monsieur le Maire. Son groupe reviendra dans les commissions lorsqu'il acceptera la présence de 2 membres, étant donné que lorsqu'un seul membre y est présent, les comptes-rendus ne sont pas le reflet de ce qu'il a dit. Elle estime qu'en terme de clarification, il n'est pas possible d'être présents à ces commissions. En revanche, dans les commissions ouvertes, notamment la commission extramunicipale culture, Madame Gonzales y vient, comme elle le ferait pour le C.C.A.S. s'il n'était pas positionné le mardi entre 19 h et 20 h alors qu'elle a alerté que cette plage horaire ne lui convenait pas.

Monsieur le Maire rétorque que le C.C.A.S. n'est pas du tout à l'ordre du jour. Il explique toutefois qu'un sondage a eu lieu et que le jour et l'heure choisis conviennent à une large majorité. Elle n'espère certainement pas que la date va être modifiée juste pour une personne qui de plus se retrouverait seule ce jour-là avec le Vice-Président.

Il s'agit là d'un coup d'épée dans l'eau et Madame Thuel en parle à chaque fois ajoute Monsieur le Maire. Le jour et l'heure ont été adoptés à la majorité par les membres du C.C.A.S.

Concernant sa participation à la commission des finances, entre autres, il a bien compris que c'était confortable de ne pas y être, car il y a des choix à assumer qui ne sont pas toujours faciles, et il est plus aisé de les gérer de l'extérieur.

De plus, sur sa demande lors du 1^{er} conseil municipal, lorsqu'ont été attribués des postes de chaque groupe aux commissions il y avait, pour les deux groupes d'opposition, une place pour chacun. Cela avait été voté à l'unanimité. Ce qui signifie qu'en cours de route, elle a décidé d'une autre tactique.

Madame Maillat-Rigolet continue avec la structure de la dette :

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette du budget principal s'élève à 2,915 M €, dont 0,93 M € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans le cadre du transfert de la compétence "voirie large".

100 % de l'encours de dette est positionné sur des emprunts présentant un risque faible ou nul (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères...) ; 90,21 % de l'encours total est à taux fixe classique ; Le taux moyen de l'encours s'élève à 3,85 % ; La durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 9 ans et 11 mois.

Elle cite également la répartition par prêteur de cette dette au 31/12/2018.

Le profil d'extinction de la dette à stock constant au 31 décembre 2018 permet de constater une extinction aux alentours de 2033.

Elle rajoute ce qui a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, c'est-à-dire qu'afin de financer les investissements prévus au BP 2018 (espace culturel et associatif notamment), la commune a contracté deux emprunts auprès du Crédit-Agricole pour un montant total de 1 M €.

Ces deux prêts seront inscrits en restes à réaliser au compte administratif 2018 et seront donc reportés sur l'exercice 2019. Ils seront mobilisés d'ici la fin du mois d'avril en fonction des besoins de trésorerie et de l'avancement des travaux.

Le budget du service des eaux

L'encours de dette s'élève à 483 030 €. Il est constituée de deux emprunts : un emprunt à taux fixe à 3,6 % et un second à taux fixe de 2,04 %.

Le budget est en phase de désendettement avec un profil d'extinction en 2031.

Le projet de station de production d'eau potable

La commune a décidé de s'associer aux communes d'Albi, d'Arthès et de Lescure pour construire une station de production d'eau potable. Cet investissement nécessite également des travaux sur les réseaux pour permettre l'interconnexion des réseaux communaux. Ce projet est actuellement chiffré à 18 412 205 €. La part de Saint-Juéry s'élève à 10,02 % soit une prévision d'investissement d'1,845 millions d'euros. Cette opération devrait être financée à hauteur de 475 648 euros par l'agence de l'eau Adour Garonne. La commune doit donc prévoir de financer une charge nette de 1,369 millions d'euros sur le budget annexe de l'eau.

Pour lisser la prévision budgétaire en fonction des réalisations, une autorisation de programme (AP) a été adoptée en 2017 et révisée au moment du vote du budget primitif 2018. Le phasage de cette autorisation de programme sera revu au moment du vote du budget primitif 2019. Au 31 décembre 2018, la commune a mandaté 179,3 K € sur cette opération.

Monsieur le Maire désire prendre la parole et remonter le temps jusqu'en 2014, date des dernières élections municipales. Le contexte financier était difficile, contraint. Il n'émet aucune critique mais constate juste qu'il y avait d'une part d'importants investissements qui avaient été faits concernant l'aménagement du centre-ville. Il s'en félicite car il était nécessaire à ses yeux de donner un centre-ville de cette dimension à Saint-Juéry, mais bien évidemment, cela a entraîné des emprunts qui ont fait que la nouvelle équipe ne pourrait repartir sur des emprunts qu'en fin de mandat. Les charges financières ont été réduites et, parallèlement, il y a eu une baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement par l'Etat. La municipalité a dû faire face à cette double situation très difficile à gérer et a fait au mieux pour réduire les charges de fonctionnement.

Il a été fait en sorte de renégocier à la baisse le taux des prêts contractés précédemment. Certains ont été rachetés, car quelques banques n'ont pas voulu négocier, et il remercie à ce titre l'ancien directeur général des services qui s'y était employé. Un travail a été fait sur les contrats d'assurances, l'énergie, la téléphonie, l'alimentation, les fluides ainsi que le journal municipal.

Grâce à tout ce travail nous avons pu obtenir un autofinancement intéressant ce qui a permis pour la première fois d'emprunter au Crédit Agricole 1 million d'euros en 2019 sur deux emprunts : 1 à taux fixe et un à taux variable.

Tout cela pour des investissements indispensables. En effet, lorsque le Cinélux et la Maison des Associations disparaîtront avec l'immeuble de la place Emile Albet, une nouvelle salle de spectacle sera nécessaire. Le choix a été fait de garder et de rénover la gare, patrimoine de la ville. Des moyens à la fois techniques mais aussi scéniques ont été mis en place pour faire de cette salle un bâtiment qui réponde non seulement à l'attente du public mais également aux besoins de ceux qui s'y produiront.

Pour tout cela cet emprunt a été contracté grâce à un autofinancement conséquent et à une recherche de subventions très importante. Pour la plupart de ces réalisations, la commune n'arrivera pas à 50 % du financement. C'est dire la part des subventions obtenues.

Monsieur le Maire se tourne vers Madame Thuel car son groupe a voté contre une demande de subvention lors du dernier Conseil Municipal. Ce qu'il trouve inexplicable, quelle que soit la situation. Et si le Conseil Municipal avait suivi son vote, tous les Saint-Juériens auraient dû payer 100 % de la réhabilitation de la gare au lieu de 47 %.

Les recherches de subventions sont très importantes. Il remercie Thierry Campeggi, directeur général des services, qui s'y emploie avec constance, application et détermination. Beaucoup de collectivités qui subventionnent sont dans des situations contraintes également et les demandes sont difficiles à monter avec des dossiers très complet, et très difficiles à obtenir.

Il remercie également les services financiers, dirigés par Stéphane Avizou, qui ont fait un énorme travail permettant une bonne visibilité, une anticipation et apportent une aide à la décision très importante.

Sur les investissements à venir, Monsieur le Maire rappelle qu'au-delà de la gare il y aura l'esplanade qui s'inscrit dans la continuité de l'aménagement du centre-ville. Il pense nécessaire cette avancée jusqu'à la place Marie Curie et le nouvel immeuble afin d'avoir un centre-ville digne de ce nom.

Au-delà de la qualité et de la nécessité de ces investissements, Monsieur le Maire attire l'attention sur l'économie qui en découle. Les artisans qui ont œuvré sur ces réalisations, à tous les niveaux de corps de métiers, permettent le travail des entreprises locales, départementales et régionales.

Dans un cadre financier contraint, il voudrait reparler du F.P.I.C. où la commune se retrouve à la fois bénéficiaire et contributrice. Cet état de fait, qualifié de délirant par Monsieur le Maire, veut que le F.P.I.C ne soit connu qu'après le vote du budget, ce qui donne donc très peu de lisibilité à son élaboration qui se doit, en plus, d'être en équilibre.

Monsieur le Maire conclut sur les transferts de compétences de l'Etat auxquels la commune doit faire face notamment le service des cartes d'identités ou des passeports ainsi que l'urbanisme. L'Etat demande toujours plus et toujours mieux avec moins de moyens et les choses sont très compliquées.

Madame Thuel prend la parole et assure que ce débat d'orientations budgétaires est toujours un moment de vérité pour les collectivités et pour l'équipe majoritaire.

Elle fait la déclaration suivante :

"Vérité pas nécessairement sur le contenu car on l'a vu, il n'y a pas eu de scoop : 90 % de ce qui a été dit a été fourni par l'agglo, mais sur la forme. Loin de nous l'idée de polémiquer, de dire que le travail est simple compte tenu des contraintes et de la difficulté que l'on connaît, entre l'augmentation des charges et la forte pression sur les dotations.

Tout d'abord, j'aurais voulu revenir sur un point juridique sur les éléments de débat proposés en amont de ce conseil Municipal. Il aurait été très intéressant d'avoir les plans de financement des trois projets de la ville, gare, esplanade et city stade, même si ce dernier est à moindre mesure, qu'on vous demandait depuis de longs mois. On l'a enfin eu et aimerions les recevoir après le conseil municipal.

Ce plan de financement ne montre pas l'étalement dans la durée. Si on prend réellement ce qui devrait être présent dans un débat d'orientations budgétaires, ce que nous avons reçu en amont de la séance était relativement incomplet car il manque des informations qui semblent être légalement obligatoires. Pour rappel "le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport des orientations sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement avec des hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions etc...."

Là, à part l'évolution des bases et les hypothèses nationales, nous n'avons pas pu délibérer et discuter. Nous sommes juste dans un débat d'orientations sur des hypothèses qui pourraient être prises, notamment en matière d'évolution des bases qui sont de la décision de la commune.

Également, une présentation des engagements pluriannuels, non pas passés jusqu'en 2018, mais à venir jusqu'en 2021. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette pour les années 2018 à 2022, et on ajoute également depuis janvier 2018 deux obligations : la loi précise qu'il faut connaître l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Dans ce que nous avons pu débattre ce soir sur les éléments communiqués, le montant 2019 des charges de fonctionnement et leur évolution par rapport à 2018 ne figurent pas. On nous donne les montants 2018 et 2017 et on nous dit qu'on veut essayer d'être + 1,5 % d'augmentation. La ventilation nous semble importante notamment sur la partie charges de personnel. Le montant des recettes fiscales directes pour 2019 devrait également figurer dans ce document et il n'y est pas. On voit juste l'historique de 2010 à 2018. On est sur le DOB 2019. Le but du document est de fournir une hypothèse pour 2019 qui n'est bien sûr qu'une hypothèse, mais qui doit figurer : à taux constant ou avec l'hypothèse d'une évolution des taux si elle est envisagée. Il n'y a aucune information sur les dépenses et recettes de fonctionnement, ni pour le budget principal ni pour l'eau. Aucune information sur le niveau de la dette de l'année 2019 et suivantes, et cela semble des éléments relativement importants pour discuter et débattre ce soir.

On constate tout de même une avancée car on a connaissance des plans de financement des investissements, mais il semblerait intéressant d'avoir ces éléments en amont d'un conseil municipal pour pouvoir débattre et discuter ensemble de la situation de la commune. A ce jour, à un mois environ de l'échéance du budget communal, nous ne connaissons pas votre hypothèse d'augmentation des taux en plus de l'augmentation des bases de 2,2. Continuerez-vous à augmenter au même niveau que l'inflation, soit ce qui revient non pas à une stabilité budgétaire comme vous le disiez dans vos engagements vis à vis des habitants mais au double de l'inflation, soit une véritable attaque en règle du pouvoir d'achat des saint juériens ? Et on sait que ce sujet est relativement sensible. Cela aurait été l'occasion d'en débattre ce soir.

Nous souhaitons également réagir sur des éléments de fond : Un point d'inquiétude est à soulever concernant les charges de fonctionnement, notamment du personnel: la non vision financière précise à moyen terme d'une augmentation du personnel (sans visibilité sur les départs) et qui va représenter maintenant un pourcentage légèrement supérieur à une ville de même strate -malgré une mutualisation toujours accrue des services au niveau de l'agglo (mutualisation plus forte que les communes de même strate). On est à un fort degré de mutualisation, ce qui est une bonne chose, mais qui a un effet sur lequel on ne pourra pas jouer les années prochaines pour faire baisser les charges de personnel.

Conséquence : la municipalité perd des marges de manœuvre ce d'autant que vous signalez vous même que cette part budgétaire peut subir des décisions sur lesquelles la municipalité n'a pas la main : levée du point d'indice, redressement de certaines catégories, etc.....au détriment des projets pour la ville. D'autre part, nous demandons depuis plus de 3 ans qu'une réflexion sur une fusion de commune soit étudiée afin de pouvoir contrer la baisse des dotations tout en se projetant sur l'avenir.

Vous aviez admis l'année dernière, au sein de ce même débat, l'intérêt de cette réflexion pour avoir l'ensemble des éléments à notre disposition, indiquant que c'était un sujet à aborder et travailler. Or, un an après, nous ne voyons pas une

ligne concernant cette proposition. Sans savoir avec quelle ville, ni comment, mais c'est vraiment un sujet qui devait être travaillé cette année.

Pour finir, et en lien avec la conférence de samedi dernier de Jean Vabre concernant la richesse de l'histoire de notre ville, nous voulions ici relever le très grand travail de l'association patrimoine issue de la commission extramunicipale culture et patrimoine de la ville créée sous le mandat de Jacques Lasserre, et poursuivi sous le vôtre et dynamisé par Joelle Villeneuve. Il aurait ainsi été judicieux de transcrire dans vos objectifs budgétaires l'impérieuse nécessité de consacrer une part du budget communal à la sauvegarde de notre patrimoine.

A titre de l'exemple nous pourrions parler de la fontaine Sabanel, du cercueil des Avalats ou de la toiture de l'église. A priori, les sujets ne manquent pas. En effet, la liste des actions programmées dans le budget 2019 au titre des investissements à hauteur de 450 000 euros ne contient aucune ligne directrice là-dessus. En conclusion, le document présenté ne respecte pas forcément pour nous toutes les obligations légales et réglementaires.

Notre collectivité certes connaît un contexte budgétaire exigeant. Cette situation demande aussi à l'équipe en responsabilité exigence et transparence. Nous ne pouvons que le dénoncer à la place qui est la nôtre, sans agressivité, sans esprit partisan, uniquement citoyen engagé pour le respect des engagements et la volonté de faire vivre notre ville, maintenant mais aussi demain. Je vous remercie".

Monsieur le Maire s'insurge et assure à Madame Thuel qu'elle a tapé à côté en ce qui concerne le patrimoine et en assurant que la municipalité n'a jamais rien fait pour le cercueil.

Avant de donner la parole à Joëlle Villeneuve il dénonce la municipalité précédente qui n'a absolument jamais rien fait et a laissé ce cercueil à l'abandon. Le patrimoine de la commune est en grande partie religieux et il rappelle la toiture de l'église qui va être refaite. Il accuse Madame Thuel d'avoir peu d'informations sur Saint-Juéry et estime qu'elle devrait se renseigner avant de prendre la parole.

Joëlle Villeneuve remercie Madame Thuel de son allusion à Jean Vabre pour lequel elle avait l'intention d'intervenir. Au moment du vote du budget, elle aura l'occasion de revenir plus en détail sur ce qui a été prévu. Concernant la restauration du cercueil, elle l'avait annoncée lors d'une conférence importante organisée l'année dernière.

Avant d'inscrire une ligne budgétaire pour la restauration d'objets d'art, elle a trouvé logique, vu les projets engagés avant et l'importance des investissements, de trouver d'une part le meilleur devis pour la restauration de ce cercueil, mais aussi de trouver la manière d'avoir des subventions de la D.R.A.C. et/ou de la Région. Ceci est fait. Et ce matin même elle a préparé le courrier à la D.R.A.C. pour la restauration non seulement du cercueil, mais également pour un petit trésor de tableau à l'église des Avalats et aussi pour la statue d'un évêque qui se trouve à l'église Saint-Georges. Il s'avère également que l'association patrimoine de son côté a fait tout un travail d'inventaire de tous les objets d'art qui se trouvent sur la commune qui pourra être fort utile, non seulement pour la D.R.A.C. mais pour la ville et le diocèse, et qui pourra être utilisé et servir de base à la prochaine équipe municipale, car il est intéressant quand on parle patrimoine de rester dans le suivi et la transmission. Elle aura l'occasion d'en parler de manière plus détaillée avec des dossiers et des chiffres lors du vote du budget, mais elle a le soutien à la commission des finances de l'ensemble de ses collègues et si tout ne sera pas fait d'un seul coup, il est prévu notamment la restauration de la toiture de l'église St Georges.

Delphine Maillet-Rigolet regrette la façon dont l'équipe d'opposition dénonce ce soir devant toute l'assemblée que ce débat n'est pas règlementaire. Elle a donné dans son introductions les deux points qui doivent être dans ce D.O.B. ainsi que la structure des dépenses de fonctionnement qui mentionne : "Pour 2019, l'objectif est de contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,5 % au maximum".

L'objectif est donc bien mis en place.

Elle a parlé également des profils d'extinction de dettes des différents points. Au niveau de l'imposition, elle a repris les taux depuis le début et parlé de l'évolution annuelle. Elle a mentionné également que 1 % d'évolution des taux pourrait représenter 26 000 € sans changement des bases. Ce qui est déjà un ordre d'idée. Elle a également expliqué que si les bases ne changeaient pas et que les taux soient changés, il s'agit de 20 000 € de plus pour la commune. Au niveau des bases elle a donné l'évolution pour 2019, et, sans changer les taux le montant pour la commune s'élève à 60 000 €.

Blandine Thuel demande quelles sont les bases de travail pour l'établissement du budget.

Delphine Maillet-Rigolet répond que la commission des finances travaille sur des perspectives.

Elle ajoute que le compte administratif 2018 a été clôturé au 31 janvier 2019 et indique les restes à réaliser, c'est-à-dire ce qu'on laisse sur un exercice et ce qui passe sur l'autre. Et là, à peine 15 jours après, elle a indiqué toutes les hypothèses qui vont rentrer dans cette "machine" de perspectives. Elle a également donné chaque levier, et une enveloppe d'investissement de 450 000 €. Elle attend le retour des services pour les dépenses de fonctionnement et du personnel avec les changements d'échelon et de grade. Lorsque tous les éléments seront réunis, les différents leviers seront alors activés, mais il est impossible de les présenter aujourd'hui.

Monsieur le Maire confirme que des lettres de cadrage ont été adressées à chaque service, ce qui ne se faisait pas dans le passé. Il pense que Blandine Thuel confond volontairement le D.O.B. et le vote du budget car il connaît ses compétences et sait qu'elle ne peut pas se "mélanger les pinceaux" de cette façon.

Concernant les charges de personnel, la municipalité a souhaité avoir une plus grande proximité par rapport aux saint-juériens. Les transferts de compétences réguliers vers l'agglomération ne se retrouvent plus.

Un guichet unique permettra d'éviter que les gens se promènent à l'étage et au rez-de-chaussée en train de chercher le bon interlocuteur.

En terme d'efficacité, ce sera un plus pour les Saint-Juériens. Peut-être Madame Thuel ne l'approuve pas mais c'est ainsi. Le personnel se doit de travailler mieux et dans de meilleures conditions. Peut-être que cela ne convient pas à Madame Thuel mais c'est ce choix qui a été fait.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la comparaison des charges de personnel dans les communes de même strate ne veut rien dire. Il suffirait de transférer par exemple le personnel du service des espaces verts, de ne plus rien faire en régie et de prendre une entreprise privée. Du coup, on aurait beaucoup moins de charges du personnel. Garder le personnel est un choix.

Concernant la fusion des communes, Monsieur le Maire s'est peut-être mal expliqué l'année dernière mais il n'est pas favorable à cette fusion. D'un côté, il ressent de la part de Madame Thuel des réticences par rapport à un certain nombre de démarches vis-à-vis de l'agglomération, et là, d'un coup, elle parle de fusion de communes. Pour se marier, il faut être deux, et Monsieur le Maire ne connaît personne. Il estime que pour fusionner il faut une continuité, et aucun Maire n'est venu le trouver et lui demander de fusionner. Bien au contraire, ils ne sont pas du tout dans cette perspective-là. Il pense avoir dit l'an dernier que les populations ne sont pas prêtes. Il s'agit là d'un travail de longue haleine et il n'est pas favorable, pour l'instant, à ces fusions. Les saint-juériens ne sont pas prêts et il n'a aucune envie de vendre Saint-Juéry à une commune alentour. Voilà sa position, elle a dû échapper à Madame Thuel l'an dernier.

DELIBERATION

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - SERVICE DE L'EAU - n° 19/1

Service : Finances locales – Décisions budgétaires – Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Madame Maillat-Rigolet

DELIBERATION

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019 - n° 19/16

Service : Finances locales – Décision budgétaire

Rapporteur : Madame Maillat-Rigolet

DELIBERATION

Adopté à la majorité

IMPLANTATION DU CITY STADE : demande de subvention Centre National du Sport (C.N.D.S.) - n°

19/17

Service : Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

Rapporteur : Monsieur Le Roch

Julien Le Roch rappelle que lors du précédent conseil municipal il avait présenté un projet de demande de subvention pour le city stade. Et, si les subventions pour ce type d'équipement ont été demandées aux différents partenaires, une a été sollicitée en particulier, il s'agit du Centre National Du Sport, le C.N.D.S. C'est pourquoi le plan de financement a été modifié. Il présente le nouveau plan de financement proposé ce soir et précise que si le Département n'apparaît plus, il s'agit d'un choix délibéré. Il sera sollicité éventuellement si un des acteurs ne répondait pas.

Sur la globalité de la somme, rien ne change et la commune est toujours en autofinancement à 20 %.

DELIBERATION

MONTANT DES CONCOURS DONNES A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION DES FRANCAIS POUR L'ANNEE 2018 - n° 19/18

Service : Finances locales – Subventions attribuées aux associations

Rapporteur : Madame Raynal

DELIBERATIONFOURRIERE AUTOMOBILE : CHOIX DU MODE DE GESTION - n° 19/19Service : Commande publique – Marché publicRapporteur : Monsieur GrialouDELIBERATIONRAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - n° 19/20Service : Domaine de compétences par thèmes – Environnement – Eau et assainissementRapporteur : Monsieur Marty

Monsieur Marty précise que ce rapport n'est pas mis au vote, il est juste présenté au Conseil Municipal.

Il rappelle qu'il existe deux points de prélèvements pour les ressources en eau sur la commune : le champ captant des Fontaines et le syndicat du Dadou qui alimente principalement Saint-Juéry-le-Haut.

On constate cette année une baisse de prélèvement aux Fontaines de 7,47 % et une stabilité sur le Dadou. Ce qui donne une baisse de 6,80 %.

Le nombre d'abonnés reste stable avec 18 abonnés de plus cette année. Le volume mis en distribution a diminué de 6,80 % et celui vendu a diminué également de 7,28 %.

La consommation moyenne par abonnement domestique sur la ville est de 84,46 m3 par an. La consommation moyenne par abonnement domestique en France est de 157 m3 par an. Par habitant en France elle est de 52,20 m3 par an. La moyenne pour Saint-Juéry est de 47,11 m3 par an.

Le réseau a été augmenté d'environ 2 km ce qui reste stable tout de même.

Concernant les tarifs, si le prix de l'abonnement est resté à 52 €, le prix de l'eau a augmenté de 2 %. Le mètre cube d'eau est passé de 1,25 à 1,275 €.

La composante de la facture d'un usager de 120 m3 fait ressortir une augmentation de 0,49 %. Pour ce qui est de la redevance pollution, elle augmente de 3,13 %.

Le total des recettes de vente d'eau font ressortir une variation de + 1,26 %, dont + 2,07 % pour la vente d'eau domestique et - 0,66 % pour les abonnements.

Monsieur Marty commente le tableau ci-dessous qui concerna la qualité de l'eau :

	Nombre de prélèvements réalisés		Nombre de prélèvements non-conformes aux références de qualité		% de conformité	
	Tarn	Dadou	Tarn	Dadou	Tarn	Dadou
Conformité bactériologique	21	7	0	0	100	100
Conformité physico-chimique	21	7	3	4	86	43

Pour l'eau produite par Saint-Juéry, deux prélèvements présentent une eau avec une température à 25° C et un prélèvement sur une eau légèrement agressive. Pour le Dadou, il s'agit d'eau faiblement minéralisée.

Pour ce qui est de la connaissance et de la gestion patrimoniale du réseau, le questionnaire fait apparaître la note de 102 sur 120 ce qui apparaît très correct.

La performance du réseau concerne l'eau produite par rapport à l'eau facturée. Cette année, la commune affiche 62,16 %

Le linéaire des nouvelles canalisations est de 850 mètres. La commune s'était engagée à renouveler annuellement au moins 750 ml. Monsieur Marty donne la liste des rues où les conduites ont été remplacées en 2018 (rue Albert Thomas, une partie de la rue des Hortensias, rue des Rosiers, des Violettes et des Lilas.

Monsieur Galinié intervient et note qu'effectivement, l'eau qui vient du Dadou est nettement meilleure tant sur la qualité que sur la distribution. Les années précédentes, peu d'éléments d'analyses ont été donnés. Il pense que ce résultat provient certainement d'importants travaux sur la station de pompage de Teillet. Il semblerait que cela apporte un plus car la population, même si elle semble stable, augmente un peu sur certains quartiers. La qualité s'en ressent de façon très significative, car il y a eu autrefois de gros problèmes ; de la boue sortait du robinet dès qu'il y avait une coupure et c'était infect. Monsieur Galinié se réjouit qu'aucune coupure ne soit à déplorer cette année.

Monsieur Marty confirme qu'avec la nouvelle station de Teillet l'eau est de meilleure qualité. Elle arrive plus rapidement et le syndicat du Dadou a pris conscience qu'il ne fallait pas réparer et remettre en eau trop rapidement, d'où une eau boueuse qui résulte de l'emplacement de la commune en fin de réseau. Les remarques sur cette gestion ont porté leurs fruits.

Monsieur le Maire ajoute que les analyses ont toujours été bonnes mais il est vrai que la situation en bout de distribution sur le Dadou implique qu'à chaque coupure, lors de la reprise du réseau, il y a des impacts d'eau pas très claire. Il corrobore que le secteur s'agrandit avec deux nouveaux lotissements. Les problèmes ont été signalés et de gros efforts consentis notamment avec Teillet. Monsieur le Maire a d'ailleurs visité cette station avec l'Agglomération afin de s'en inspirer pour la future station de production d'eau.

Monsieur Marty assure qu'une remise en eau trop rapide produit une eau de mauvaise qualité sur les conduites, ce qui engendre de l'eau rose. Même si l'information est remontée, quelques problèmes existent encore avec certains abonnés qui, contrairement à Monsieur Galinié, se plaignent un peu de la qualité de l'eau.

Monsieur le Maire fait observer qu'il existe également des problèmes de pression. Monsieur Marty conclut que ce problème sera réglé avec la nouvelle station.

DELIBERATION

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE D'ESPACE PUBLIC AU CLOS DE LA RENAUDIE - n° 19/21

DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Peyronie se dit chargé de transmettre la colère des habitants des Avalats qui se sont fait manger par les moustiques l'été dernier.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas que les habitants des Avalats qui ont été dans cette situation.

Monsieur Peyronie reprend qu'il existe un couvain pire qu'une ruche. Quand l'eau du Tarn va baisser il se propose d'inviter la presse locale à venir prendre quelques photos à moins que les Avalatois leur fournissent celles prises les dernières années. L'eau est noire. E.D.F., qui a inauguré sa station, pousse le gravier au-dessus, ce qui fait que ça ne voit jamais l'eau courante.

Il s'agit alors d'un point précis des Avalats interroge Monsieur le Maire.

Effectivement répond Monsieur Peyronie, il s'agit de la sortie des grosses buses des égouts.

Entre 1975 et 1980, cet endroit était arrosé directement par la sortie de turbines. Aujourd'hui, il y a 7 à 8 mètres de gravier devant et le courant est dévié en face. Les habitants demandent qu'un chenal de 3 mètres de large sur 2 mètres de profondeur soit creusé afin de nettoyer le coin et de leur permettre de profiter de leur terrasse l'été.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Peyronie s'il a des relations chez E.D.F.

Monsieur Peyronie répond qu'il ne s'agit pas d'E.D.F. mais du Préfet qui est venu lever le coude lors de l'inauguration de la piscine de rivière.

Au-delà de ça, répond Monsieur le Maire, le Préfet ne donne pas de consignes à E.D.F.

"E.D.F. se vante de protéger l'environnement !" s'insurge Monsieur Peyronie. "Si rien n'est fait, quelques journaux nationaux à scandale vont venir s'occuper de l'affaire !"

Monsieur le Maire invite Monsieur Peyronie à venir le rencontrer dans son bureau afin d'écrire à E.D.F., même s'il doute de l'efficacité d'un courrier. Il convient tout de même qu'il faut le faire.

"Ils nous ont enfermé dans un camp de concentration avec ces grillages !" s'indigne Monsieur Peyronie

Monsieur le Maire invite Monsieur Peyronie à modérer ses propos. Il rappelle la noyade d'il y a 2 ans. E.D.F. ne peut pas y rester insensible ni la commune. Une noyade est toujours une de trop. Il sait que ce sont les pêcheurs qui sont le plus ennuyés par ces grillages, mais la vie d'une personne est à prendre en compte et il faut se résigner : ça n'est pas le bon endroit pour aller pêcher.

Monsieur Peyronie proteste car des jeunes s'y baignent encore malgré les sifflets et avertissements de l'A.S.V.P.

C'est parce qu'ils viennent d'en face répond Monsieur le Maire. On ne pourra jamais empêcher les gens de prendre des risques. La commune fait de la prévention et fait en sorte que cela ne se produise pas. De plus, avec E.D.F. il était indispensable de prendre des mesures afin qu'on ne puisse pas en faire le reproche. Il lui paraît normal qu'E.D.F. ait fermé à cet endroit-là ; les noyades se passaient là, il espère qu'elles ne se passeront pas ailleurs. Monsieur le Maire rajoute qu'une partie du financement de la subvention donnée par E.D.F. pour la piscine de rivière vient du fait de la dangerosité de cet endroit.

Il a bien noté la demande de Monsieur Peyronie et le remercie de se préoccuper des Avalats.

Monsieur Peyronie ironise que les Avalats vont bientôt demander à nouveau leur indépendance.

Sa deuxième demande concerne la fibre optique et son arrivée sur les Avalats.

Monsieur le Maire répond que les diverses sociétés œuvrent sur Saint-Juéry, mais, comme ils ne sont pas vraiment philanthropes, ils commencent habituellement par les villes les plus peuplées. D'abord Albi puis Saint-Juéry, par ordre décroissant de démographie. Mais, si les Avalats se séparent de Saint-Juéry, plaisante Monsieur le Maire, ils n'auront jamais la fibre optique.

Ce sera la même arlésienne que la station d'épuration qu'a découvert Madame la Présidente de la C.2.A. répond Monsieur Peyronie. Et de rajouter : "Messieurs les Maires de gauche qui vous targuez de protéger l'environnement, y'en en pas un depuis 1978 qui a été fichu de remettre ça sur le tapis !".

Madame Thuel remercie l'ensemble des élus, l'ensemble de l'équipe enseignante, les parents et anciens parents d'élèves de Louisa Paulin de la mobilisation qui a permis d'éviter la fermeture de la classe qui a vraiment des atouts sur la ville. Elle souhaite attirer l'attention de Monsieur le Maire sur le fait que suite à cette mobilisation, des familles se sont rendus à la mairie pour inscrire leurs enfants et ont demandé spécifiquement l'école Louisa Paulin. Il leur a été répondu que ça n'était pas à Louisa Paulin qu'il fallait s'inscrire. Son intervention a pour but d'alerter afin que le discours soit cohérent pour conserver toutes les classes. Mais elle se dit très satisfaite du résultat.

Monsieur le Maire répond qu'il a travaillé en cohérence avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves puisque le même jour ont été reçus, le matin, par l'adjoint du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.) les parents d'élèves, et l'après-midi, en compagnie d'Emilie Raynal et d'Antoine Guiraud il été reçu par le D.A.S.E.N. et son adjoint. Ils leur ont clairement rappelé toute l'importance de cette classe et de cette école. Et, même si le D.A.S.E.N. n'a pas pu leur donner de réponse à l'issue du rendez-vous puisqu'elle appartenait aux instances décisionnaires y compris les syndicats d'enseignants, il les a écouté longuement, et ont échangé sereinement et calmement. Il a bien compris l'importance de cette classe dans ce quartier qui a été délaissé par l'Etat en 2015 puisque sorti de la politique de la ville. Le moment n'était pas venu que l'Education Nationale le délaisse une deuxième fois. Les arguments ont été nombreux, le D.A.S.E.N. ayant dit également que la règle mathématique n'était pas la seule qui s'appliquait au niveau des fermetures de classe. Grâce aux interventions des uns et des autres, cette classe a été sauvée.

Bien évidemment Monsieur le Maire se préoccupe de l'avenir des prochaines rentrées scolaires. Il dira peut-être, en d'autres temps, quel va être son plan d'action concerté avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves. Plusieurs leviers existent et il sera fait en sorte que cette classe continue à vivre dans cette belle école.

Il remercie Madame Thuel pour son intervention.

Emilie Raynal prend la parole et explique qu'ils sont arrivés à ce rendez-vous avec des propositions et des projets. C'est ce que le D.A.S.E.N. a relevé. La municipalité avait un vrai argumentaire, en cohérence avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves. Ils ont été positivement entendus puisque la décision de fermeture n'a pas été actée mais gelée jusqu'à l'année prochaine ce qui va permettre de continuer le travail en direction de cette école en lien avec la maternelle Marie Curie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un travail très compliqué car le maintien de cette classe à Saint-Juéry implique une fermeture ailleurs. Il se dit gêné de cette mise en concurrence où chacun défend sa classe, même si cela a été favorable à Saint-Juéry. Il n'aime pas ce fonctionnement. En réalité, le D.A.S.E.N. dispose d'un certain nombre de postes et n'a pas d'autre moyen de fonctionner. Il qualifie cette entreprise de périlleuse et délicate qui ne se poserait plus avec un nombre d'élèves suffisant. Six élèves supplémentaires suffiraient à sauver la classe. Il rappelle également que tous les projets menés en partenariat avec les équipes municipales et le Conseil Départemental ont été mis en avant avec le D.A.S.E.N. qui a bien compris que si cette classe fermait, ces projets allaient non seulement disparaître mais qu'il allait être difficile de remobiliser à la fois l'équipe enseignante mais aussi les personnes qui les accompagnent.

Monsieur Fabre demande la parole. Il se dit choqué par les propos de Madame Thuel au sujet du patrimoine et notamment du sarcophage. Depuis 2014, la commission patrimoine, impulsée par Joëlle Villeneuve, et dont il fait partie, a œuvré pour ce sarcophage. Il va être réparé, mais, depuis 2004 il était à l'abandon dans une cave sous Lo Capial.

Madame Thuel conteste les dires de Monsieur Fabre et lui demande de bien vouloir les réécouter. Elle a au contraire relevé le travail fait par rapport au patrimoine sur la ville.

Joëlle Villeneuve intervient pour donner raison à Madame Thuel. Elle n'a pas du tout pris ses remarques dans un mauvais sens. Elle convient toutefois qu'elle n'a appris l'existence de ce sarcophage qu'en 2015. Elle a toujours respecté ce qui a été fait avant par la commission patrimoine et par l'équipe municipale et s'en est d'ailleurs servi. En effet, depuis plusieurs étés, elle fait découvrir la ville en suivant les sentiers et les panneaux du patrimoine.

Elle estime que s'il y a une chose où on doit se retrouver tous autour d'un même projet parce qu'on a envie, tous, que la ville soit belle et que ses richesses soient mises en valeur, il faut au moins être ensemble sur cette idée-là. Elle répète qu'elle n'a pas mal pris les paroles de Madame Thuel.

Elle ajoute qu'un constat apparaît effectivement et que rien n'a été fait, aucune église n'a jamais été restaurée. Mais elle se souvient du travail fait précédemment pour le musée et l'aide que Madame Thuel a apportée en tout début de mandat et de l'importante augmentation votée à l'unanimité pour que le musée vive mieux. Elle ne peut pas laisser dire ça à Mr Fabre et pense qu'il s'agit d'une maladresse de sa part.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 45.